

ACTUALITÉS

E U R O P É E N N E S

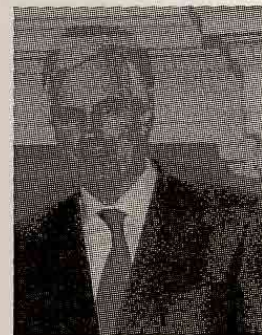
GRUPE UMP DU SÉNAT

■ FEVRIER 2004 ■ N°7

L'AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHESION

Au moment où s'engage la négociation des prochaines perspectives financières 2007-2013 de l'Union européenne, la Délégation pour l'Union européenne a adopté un rapport d'information sur la problématique et les enjeux du volet le plus délicat de cette négociation, l'avenir de la politique de cohésion économique et sociale - ou politique structurelle - après 2006. Après avoir évoqué les diverses dimensions de cette problématique, **Yann Gaillard** (Aube) est l'un des rapporteurs de cet important travail. Le rapport présente les positions au départ de cette négociation, notamment les propositions de la Commission européenne et les points de vue des États membres. Il insiste notamment sur le clivage entre les États favorables à une maîtrise budgétaire et à un recentrage de la politique de cohésion sur les pays de l'élargissement (position du Royaume-Uni notamment, de

l'Allemagne à un moindre degré) et les États qui soutiendront vraisemblablement les propositions de la Commission (pays de l'élargissement, Espagne, Portugal et Grèce notamment). Il souligne ainsi que la variable d'ajustement de la négociation globale des perspectives financières pourrait être non seulement la politique de cohésion dans son ensemble, mais plus précisément l'objectif 2, c'est-à-dire le volet de cette politique qui s'adresse à l'ensemble des régions et plus particulièrement aux régions françaises. Le rapport présente enfin des simulations sur l'impact financier - pour le budget de l'État et pour les régions - des différents scénarios d'évolution de la politique régionale après 2006. Il met ainsi en évidence que l'intérêt budgétaire de la France n'est pas forcément incompatible avec le maintien d'une politique structurelle ambitieuse dans l'ensemble de ses régions.



Le Groupe UMP du Sénat a reçu le 24 février Michel Barnier, Commissaire en charge de la politique régionale. Il a exposé les propositions de la Commission européenne en matière de politique de cohésion.

LES ENJEUX

Ils se situent à trois niveaux : ● un niveau européen : quel budget de l'Union pour le financement de la cohésion dans une Union élargie ? ● un niveau national : quelle sera l'incidence pour le budget de l'État français de l'évolution de la politique de cohésion, au travers de notre contribution au budget communautaire ? ● un niveau régional : quels soutiens communautaires les régions françaises peuvent-elles espérer pour l'après 2006 ?

En raison des écarts de richesses entre les nouveaux adhérents et les pays de l'UE à 15, l'application des règlements actuels aux 25 États membres conduirait à augmenter le budget de la politique de cohésion de l'équivalent de 0,20 % du RNB, à comparer aux 0,35 % du RNB qu'il représente actuellement. Mais on peut aussi diminuer d'autant ce que recevaient les régions des 15 au titre de cette politique, ce qui signifie concrètement qu'un pays comme la France ne recevrait quasiment plus

rien. Enfin, on peut augmenter le budget global de l'Union. Mais cette solution se heurte à la volonté des États contributeurs nets au budget européen de stabiliser celui-ci à son niveau actuel, c'est-à-dire 1 % du RNB. Avec un budget global stabilisé à 1 % du RNB, un budget agricole stabilisé à 0,44 % du RNB, des politiques internes - recherche, justice - et des actions extérieures, dont la Commission comme les États membres souhaitent augmenter les crédits, il n'y a qu'une "

variable d'ajustement " : la politique de cohésion. Dans cette hypothèse, celle-ci serait concentrée exclusivement dans les nouveaux États membres. La Commission européenne propose une solution globale différente. Elle souhaite en effet porter le plafond de dépenses pour 2007-2013 autour de 1,24 % du RNB. A l'intérieur, la politique régionale serait portée à 0,40 % du RNB.

UMP

LETTRE MENSUELLE « ACTUALITÉS EUROPÉENNES »

L'ENJEU POUR LA FRANCE EST DOUBLE : UN ENJEU D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET UN ENJEU BUDGÉTAIRE

Concernant l'aménagement du territoire, il faut rappeler que, sur 2000-2006, les fonds structurels représentent, pour la France, 15,6 milliards d'euros, contre 17 milliards d'euros pour les contrats de Plan État-régions (soit donc pratiquement 50 % de ce que les régions françaises reçoivent pour l'aménagement de leur territoire) et que toutes les régions sont concernées par cette politique structurelle. L'enjeu budgétaire pour la France pourrait être très important. A politiques constantes - PAC, politique de cohésion, compensation du chèque britannique -, le ministère des Finances estime qu'à moyen terme, notre contribution nette au budget de l'Union pourrait être pratiquement multipliée par 3 pour atteindre l'équivalent de 0,5 point de PIB. Par ailleurs, certains de nos partenaires fortement contributeurs nets au budget de l'Union considèrent comme une anomalie la faiblesse de la contribution française, ce qui place la France en première ligne dans la négociation globale des perspectives financières. Dans ce contexte, deux attitudes sont possibles : ● La première consisterait à limiter au maximum la politique de cohésion, puisqu'elle coûte à la France beaucoup plus qu'elle ne lui rapporte (actuellement, le rapport est de 1 à 2,5 environ, 1 euro de retour pour 2,5 euros de contribution). ● Une deuxième serait de considérer que le taux de retour sur l'objectif 2 - volet de la politique régionale qui s'adresse à toutes les régions françaises - est favorable à la France et que, dans ces conditions, son intérêt se trouve également dans une répartition du budget de la politique de cohésion la plus favorable possible à un instrument de type objectif 2.

LES SCÉNARIOS POSSIBLES ET LEURS CONSÉQUENCES

Trois scénarios, permettant d'illustrer les solutions possibles, sont présentés dans le rapport : ● un scénario de rigueur, avec un budget de la politique de cohésion limité à 0,27 % du RNB et compatible avec la stabilisation du budget global à 1 % du RNB; ● un scénario correspondant à la proposition de la Commission, c'est-à-dire un budget de la cohésion à 0,40 % du RNB ; ● enfin un scénario intermédiaire. Tout d'abord, à titre de comparaison, il faut rappeler que la France aura reçu au total 17,2 milliards d'euros sur la période 2000-2006, qu'elle aura contribué à hauteur de 44,7 milliards d'euros à cette politique, soit un coût net de 27,4 milliards d'euros, ou encore 3,9 milliards par an. Dans le scénario de

rigueur budgétaire, la France ne reçoit quasiment rien, mais elle finance la politique de cohésion à hauteur de 5,1 milliards d'euros par an, soit 0,28 % de son PIB. Dans le scénario de la Commission, la France recevrait 14,1 milliards d'euros sur 2007-2013, ce qui permettrait de financer dans les régions françaises une politique de développement ambitieuse. En contrepartie, la contribution nette de la France au titre de cette politique serait de 6 milliards par an. En termes de contribution nette, la différence avec le scénario de rigueur budgétaire est de 0,9 milliard : cette somme est en quelque sorte le prix à payer par la France pour le maintien d'une politique régionale ambitieuse en faveur de ses régions.

CONCLUSION

En conclusion, les rapporteurs se sont efforcés de répondre de manière cohérente à trois questions : ● quel intérêt budgétaire pour la France ? ● quel intérêt pour nos régions ? ● quel intérêt pour la construction européenne ? Sur l'intérêt budgétaire, dès lors que la France assurera une part inévitablement élevée de la future politique de cohésion, pourquoi ne défendrait-elle pas d'entrée de jeu un instrument de type objectif 2, puisqu'elle en sera le principal bénéficiaire, et que cet objectif 2 sera la variable d'ajustement de la négociation qui s'engage ? Sur l'intérêt de ses régions, aucun Gouvernement n'est en mesure de garantir à ses

régions sept années de financement comme le fait l'Union européenne. Il ne peut donc y avoir de politique régionale stable sans financement communautaire. Concernant enfin le rôle de la politique de cohésion dans la construction européenne, le rapport regrette la tentation fâcheuse consistant à considérer qu'une page doit être tournée avec l'élargissement, que l'effort de l'Union doit être consacré aux nouveaux adhérents et que son intervention dans les pays dits " riches " est inutile. Il considère que cette position aurait pour conséquence d'associer, dans l'esprit de nos concitoyens, élargissement de l'Union et appauvrissement.

RNB : Revenu National Brut, équivalent du Produit National Brut (PNB)
PIB : Produit Intérieur Brut
Objectif 2 : reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle

PERSPECTIVES FINANCIÈRES EUROPÉENNES

Le 24 février 2004, **Serge Vinçon** (Cher), et Marc Laffineur, député, ont remis au Premier ministre le rapport qu'il leur avait demandé sur les futures perspectives financières européennes pour la période 2007-2013. Ce travail est une innovation, car c'est la première fois que la représentation parlementaire est sollicitée de cette façon, avant même que s'engagent les négociations entre États membres. L'enjeu politique et budgétaire pour la France justifie pleinement cette démarche.